

PAR COURRIEL

Québec, le 2 avril 2020

Monsieur Éric Desaulniers  
Président fondateur  
Nouveau Monde Graphite  
331, rue Brassard  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0  
[edesaulniers@nouveau monde.ca](mailto:edesaulniers@nouveau monde.ca)

Objet : Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints – Questions complémentaires du  
2 avril 2020

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le 8 avril 2020 prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Vous indiquez que « les résultats des modélisations sonores et sur les émissions atmosphériques intègrent l'utilisation du chemin d'accès pour le transport. Ainsi, des résultats fidèles et en-deçà des normes et critères applicables sont déjà présentés [...] pour toute la longueur du tracé » (DA35, p. 4). Est-ce que l'ensemble des véhicules qui utiliseraient ce chemin d'accès ont été considérés, non seulement le transport lourd mais également les déplacements des travailleurs, tant pour la période de construction que la période d'exploitation? Sinon, quel serait l'effet sur les résultats des modélisations sonores et de dispersion atmosphérique de considérer l'ensemble des véhicules utilisant le chemin d'accès?
2. Au sujet de la qualité de l'air, vous indiquez qu'aucune étude de dispersion atmosphérique n'a été effectuée spécifiquement pour la période de construction considérant que les impacts seraient moindres, ou tout au plus égaux, à ceux évalués pour la période d'exploitation (PR3.1, p. 7-4 et 7-6). Est-ce que cette projection tient également pour la construction du chemin d'accès au site minier? Est-ce que les émissions atmosphériques et leurs répercussions pourraient être supérieures à celles évaluées en période d'exploitation pour les secteurs du Domaine Lagrange et du Petit lac aux Pierres? Quelle serait l'ampleur de l'impact le cas échéant?
3. Concernant les tracés évalués pour le chemin d'accès au site minier (options B et C), avez-vous envisagé d'éloigner la partie passant à proximité de la pointe sud du Domaine Lagrange en la déplaçant vers l'est, soit de l'autre côté de la colline qui se trouve à cet endroit et en reliant plus directement les segments passant à proximité du Petit lac aux Pierres et du lac England? Quelles seraient les considérations en faveur ou en défaveur d'une telle configuration? Avez-vous analysé d'autres variantes de tracé?
4. S'il y a eu des changements depuis, pourriez-vous mettre à jour le tableau 2-1 en lien avec les échantillons utilisés pour les divers essais géochimiques dans le document PR3.3, annexe 4-3, annexe C?
5. En lien avec le panache des concentrations en soluté simulé sur une période de 100 ans dans l'étude de Lamont et MDAG (DA22, annexe C, figure 3), est-ce que le rabattement de la nappe causé par le pompage de l'eau par les puits des résidents du Domaine Lagrange pourrait influencer les résultats prévus du transport de soluté à la suite du retour aux conditions d'équilibre après la fermeture de mine?
6. À propos du plan d'eau qui s'établirait dans la fosse après la fermeture du site minier :
  - a. Les aménagements prévus des rives mentionnés dans le plan de réaménagement et de restauration (PR5.5, p. 4-3) se feraient à quel moment, considérant que le niveau d'équilibre du plan d'eau ne serait atteint qu'environ 25 ans après la fin des travaux et qu'environ 15 ans après la fin des travaux, il resterait encore 5 m d'augmentation du niveau de l'eau à venir pour atteindre la cote finale (DA23.2, figure 5-4)?
  - b. En lien avec la situation correspondant à la période où le plan d'eau serait stabilisé (niveau à environ 500 m), pouvez-vous fournir un modèle de terrain illustrant les éléments suivants au pourtour du plan d'eau anticipé :

- la topographie autour du plan d'eau ;
  - la bathymétrie prévue lorsque le remplissage serait terminé ;
  - le trajet et la morphologie du canal déversoir prévu (PR5.5, p. 4-17) jusqu'à son point d'entrée dans le milieu naturel?
7. Des participants à l'audience publique ont remarqué la présence de dépôts possiblement ferrugineux dans le secteur de deux ruisseaux (incluant les ruisseaux CE05 et CE01-T1) lors d'observations faites sur le terrain entre l'automne 2018 et le printemps 2019 (DM71, p. 4 et 5). D'après leur témoignage devant la commission, ce serait la première fois qu'ils auraient observé un tel phénomène (DT10, p. 23 à 30). Toujours d'après leur témoignage, les analyses de la qualité des eaux faites par Nouveau Monde Graphite en 2016 et 2017 n'auraient pas mesuré de telles anomalies, surtout pour le fer dissous.
    - a. Est-ce que ces observations pourraient être en lien avec les activités de Nouveau Monde Graphite en amont des ruisseaux considérés dans le mémoire?
    - b. Pourriez-vous confirmer à quelle date l'usine de traitement des eaux a été mise en service sur le site où des travaux ont eu lieu? Le mémoire indique la fin du printemps 2019 (DM71, p. 7).
  8. Nous comprenons qu'il y a eu quatre études de préfaisabilité et de faisabilité économiques en vue de faire progresser le projet et d'informer les investisseurs. Pour chacune de ces quatre études, pouvez-vous nous indiquer quels étaient les volumes des : (1) réserves prouvées et probables étudiées (2) ressources mesurées et indiquées étudiées et (3) ressources présumées?
  9. Veuillez confirmer la taille des paillettes et la quantité estimée pour chaque catégorie, car l'information en DA20.1, p. 26 et en PR3.1 p. 4-61 n'est pas la même. Pourriez-vous mettre à jour en date d'aujourd'hui, plus particulièrement pour établir la proportion destinée à la fabrication de batterie?
  10. Le recensement annuel de l'investissement minier 2018 de l'Institut de la statistique du Québec présente que, pour Lanaudière, cet investissement était de 17 361 000 \$. Pouvez-vous nous confirmer la part du projet minier Matawinie de ce montant?
  11. Comme le prix est un facteur déterminant de l'analyse de sensibilité sur la viabilité économique du projet, pouvez-vous préciser le calcul justifiant ce prix qui est présentée sommairement par *Benchmark Market Intelligence*, notamment en spécifiant le prix estimé pour chaque taille de paillettes de graphite, le pourcentage de ces tailles de paillettes et la variation probable sur le prix plus fluctuant du graphite pour l'anode?
  12. Dans le contexte économique actuel affecté de manière significative par la pandémie de COVID-19, avez-vous de l'information à transmettre à la commission au niveau du prix et du taux de change qui serait pertinent à considérer?

13. Compte tenu que Lanaudière ne comporte pas de chaîne de valeur et de PME associées au secteur minier, est-ce que Nouveau Monde Graphite a prévu une stratégie de développement des PME ou de réduction des tailles de contrats pour améliorer l'accessibilité locale aux contrats durant la construction et l'exploitation? Qu'en est-il pour Manawan?
14. Selon les informations transmises en séances publiques (DT2, p. 54 et 55), c'est 40 % de la production de 100 000 tonnes par année qui serait destinée au marché de l'anode pour les batteries Lithium-ion. C'est donc 40 000 tonnes (40 000 000 kg), et à 100 kg de graphite par batterie par voiture, ce serait donc 400 000 voitures électriques que la mine pourrait approvisionner annuellement. Merci de confirmer ce calcul ou de le corriger.
15. Le fonds régional aurait une durée de 5 ans selon le DT2, p. 67. Pourquoi seulement 5 ans? Veuillez préciser les dates de début et de fin prévues pour le fonds régional. Pouvez-vous lister quelles sont les municipalités et les autorités atikamekw qui en seraient bénéficiaires et dans quelle proportion?
16. En séances publiques, vous avez donné un montant global 266 M\$ à raison d'environ 10 M\$ par année pour assumer les coûts annuels de gestion sociale et environnementale (DT3, p. 80). Pouvez-vous ventiler par catégories de coûts, notamment les coûts des mesures d'atténuation et de compensation proposées, les coûts du programme de surveillance et de suivi environnemental et social et les coûts associés aux comités mis en place par l'initiateur?
17. Durant les séances publiques, vous mentionniez une première transformation et une deuxième transformation. Le concentré de graphite serait fabriqué sur le site minier à Saint-Michel-des-Saints. Nous comprenons qu'une première transformation de graphite en paillettes purifié pourrait être effectuée aussi à Saint-Michel-des-Saints, alors que les deuxièmes niveaux de transformation (micronisé, sphérique purifié, micronisé purifié, expansible) seraient faits à Bécancour. Pouvez-vous confirmer ou corriger ces intentions en date d'aujourd'hui?
18. Vous mentionnez que le graphite naturel serait mieux produit d'un point de vue environnemental au Québec qu'en Chine, notamment dû au cadre environnemental et aux sources d'énergie utilisées. Vous mentionnez aussi que le graphite synthétique est plus nuisible pour l'environnement que le graphite naturel notamment en fonction de l'énergie nécessaire à la graphitisation pour le processus synthétique. Dans ces deux arguments de production plus environnementale, pouvez-vous fournir des sources ayant fait de telles comparaisons ou ayant fourni de telles preuves que le graphite naturel est effectivement plus performant d'un point de vue environnemental que le graphite synthétique?
19. Dans l'étude de faisabilité, vous précisez l'impôt total qui serait versé par année durant l'exploitation afin de calculer la VAN et le TRI avant et après impôts. Quels sont les impôts qui y sont inclus? Pouvez-vous ventiler pour les trois grandes sources de revenus publics : l'impôt sur le revenu des sociétés versé au fédéral, l'impôt sur le revenu des sociétés versé au provincial et l'impôt minier (souvent appelé redevance) sur le profit versé au provincial? Veuillez fournir un estimé et les hypothèses qui y sont associées.